

GR/SA.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
DU DAHOMEY

DECRET

MINISTERE DES FINANCES  
& DU TRAVAIL

(-)NNEE 1962 N° 111 PR-MFT-DB.

SERVICE DU BUDGET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la constitution du 26 Novembre 1960;
- VU le décret N° 381/PCM. du 29 Décembre 1960 nommant les membres du Gouvernement;
- VU la loi organique N° 59-35/ALD du 31 Décembre 1959 portant création et organisation des Conseils Généraux, notamment son article 44;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération N° 7/62 du 13 Janvier 1962 du Conseil Général du Nord-Ouest annulant la délibération n° 7/bis/61 et fixant à UN MILLION SEPT CENT MILLE (1.700.000) FRANCS le montant de la participation du Département du Nord-Ouest à la Société Mixte pour l'Equipement et l'exploitation hôtelière et touristique du Dahomey.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS :

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- JORD.....1
- PR.....1
- CF.....1
- DB.....1
- M. Aff. Int.....1
- DB.....5
- C. Gal. N. O.....1
- TRESOR.....1
- C. D.....1
- PREFET. N. O.....1
- Assemblée Nat.....8

VU :  
LE MINISTRE DES FINANCES  
& DU TRAVAIL

H. MAGA

B. BORNA

VU :  
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES  
ET DE LA DEFENSE

M. AROUNA